

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-189 du 12 Juin 1987

Portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1987 du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT; PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N°82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le Décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 84-479 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Equipement et des Transports ;
- VU le Décret N° 83-455 du 23 Décembre 1983 portant approbation des Statuts du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP) ;
- SUR proposition du Ministre de l'Equipement et des Transports,
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du Mercredi 20 MAI 1987 ;

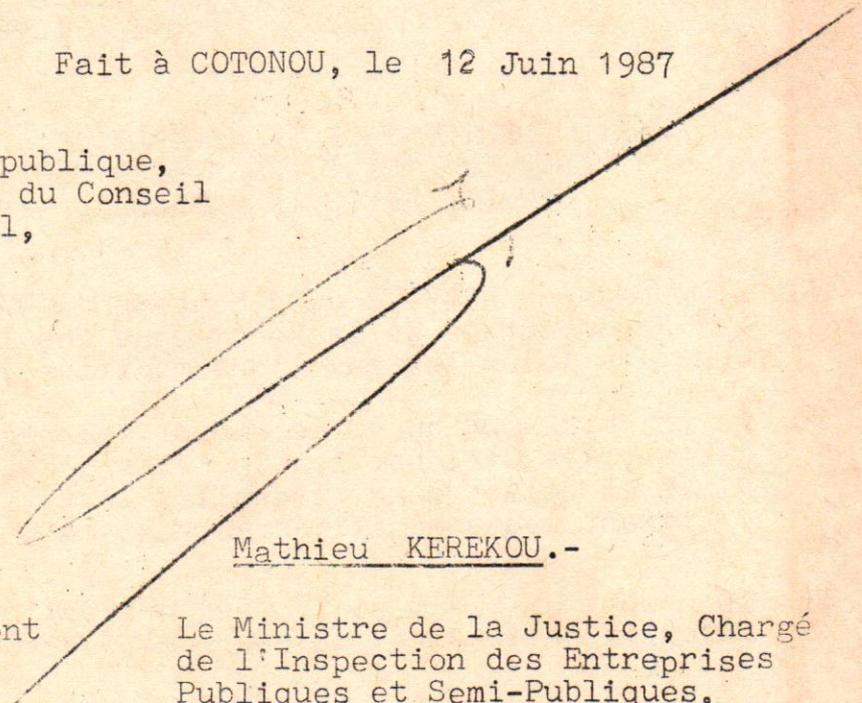
D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel Exercice 1987 du Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics (CNERTP) tel qu'il est annexé à ce décret.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 12 Juin 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre de l'Equipement
et des Transports,

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,



Saliou ABOUDOU
Ministre intérimaire



Saliou ABOUDOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 2 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 MET 10
MJIEPSP MFE MPS 12 AUTRES MINISTERES 11 SPD 1 DPE DLC INSAE 3 BCP 1
IGE ET SES SECTIONS 3 DB DCF DTCP DI 10 DCCT GDE CHANC. 1 CNERTP 10
CCIB 1 JORPB 1.-